

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES		CODE ARES	1350
		Date dépôt	01/10/2018
		Date validation	18/12/2018
BACHELIER EN MUSIQUE : RYTHMES ET RHYMIQUES			
FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	1. Art	DOMAINE D'ÉTUDES	23. Musique
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation vise à combler un manque dans le paysage de l'Enseignement supérieur artistique en offrant un cursus visant à former des bacheliers spécialisés dans le rythme et la rythmique, tant dans leur dimension créative que pédagogique, par l'intégration des apports des grandes traditions rythmiques de l'humanité (africaine, indienne, moyen-orientale) aux méthodes actives d'enseignement développées par des pédagogues occidentaux (Jaques-Dalcroze, Kodály, Orff, Willems...). Elle réhabilite le rôle du corps dans la perception et la production rythmiques et s'appuie sur les recherches récentes en psychologie, en musicologie, en anthropologie et en neurosciences sur la nature, la fonction et l'influence du rythme dans l'expérience humaine. La formation contribue en outre à restituer au rythme sa centralité en tant que territoire partagé par les domaines de la musique, de la danse et des arts de la parole et permet une spécialisation aux acteurs de ces domaines.

Le *Bachelier en musique: rythmes et rythmiques* s'attache à la formation de maîtres diplômés pouvant intervenir dans l'Enseignement musical à horaire réduit (cours de *Pratique des rythmes musicaux du monde, Formation musicale...*) ainsi que dans l'enseignement de plein exercice (éveil, initiation ou pratiques musicales et de groupe). Il fournit également à ces maîtres des outils facilitant leur intervention dans le milieu de l'entreprise (gestion du stress, team-building...) ou dans le domaine des soins de santé (dyslexie, Parkinson, TDA/H...).

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

À la fin du cycle dit « bachelier de type court » en musique : rythmes et rythmiques, l'étudiant doit être capable :

1. de témoigner d'une haute maîtrise des savoir-faire rythmiques (corps et voix) et de les utiliser comme outils du praticien artistique comme de l'enseignant-musicien
2. d'identifier, de comprendre et de manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'il est amené à utiliser : écouter, analyser, reproduire, transformer
3. de démontrer une conscience et une connaissance des phénomènes biomécaniques et neuropsychologiques mis en jeu dans la production et la perception rythmiques
4. d'établir des liens pertinents avec le contexte esthétique, historique et sociologique des répertoires et de développer un intérêt pour d'autres champs d'application
5. de démontrer une connaissance des diverses méthodes d'enseignement du rythme et de savoir choisir parmi celles-ci en fonction du contexte éducatif ainsi que des objectifs artistiques et/ou pédagogiques poursuivis
6. de s'orienter dans la documentation musicale, ethnographique et didactique en faisant preuve d'esprit critique pour se constituer un répertoire pertinent d'outils créatifs et éducatifs
7. de témoigner d'une aisance corporelle, tonique et kinesthésique résultant d'une exploration des expériences liées au mouvement et facilitant la mise en œuvre d'une production rythmique
8. de démontrer de bonnes compétences relationnelles et d'être capable de créer un sentiment d'appartenance à un groupe et d'écoute mutuelle et collective
9. de créer une relation propice à l'expérience et à la pratique rythmiques en agissant de façon éthique, démocratique et responsable, en lien avec le projet pédagogique de l'établissement